

FORMATION

La formation, conduisant au **Diplôme d'État en 4 ans**, permet d'acquérir les connaissances scientifiques, cliniques et techniques. Elle permet aussi de développer les capacités pédagogiques et psychosociales nécessaires pour rééduquer ou réadapter le patient à son environnement social et professionnel antérieur, et enfin de s'intégrer au groupe professionnel des kinésithérapeutes. Dans cet objectif, la formation planifiée en alternance les enseignements magistraux, les travaux dirigés, les travaux pratiques, le travail personnel et les stages cliniques ou hors clinique.

Le cursus se décline en 2 cycles comportant des Unités d'Enseignement (UE) et des stages à valider. Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences sont déclarés reçus au diplôme d'État de M.K. et obtiennent les 240 crédits (ECTS) correspondants.

**OBJECTIFS ET DESCRIPTION
DE LA FORMATION**

REEDUQUER ET READAPTER UNE PERSONNE DONT LE MOUVEMENT EST PERTURBE

La kinésithérapie est le soin par le mouvement et le soin du mouvement. Le kinésithérapeute est un professionnel de santé. Son activité nécessite des compétences intellectuelles, méthodiques, technologiques et de communication.

La kinésithérapie est une profession réglementée. Seuls les titulaires du diplôme d'État délivré par le Ministère de la Santé sont autorisés à exercer par les décrets n° 96-879 du 8 octobre 1996 et n°2000-577 du 27 juin 2000 relatifs aux actes professionnels du masseur-kinésithérapeute, et qui réglementent la formation initiale. L'activité de rééducation et de réadaptation du kinésithérapeute fait référence aux modèles biomédical et psychosocial, dans un contexte économique et culturel.

Le kinésithérapeute prévient, améliore, compense ou supplée les conséquences des pathologies sur le mouvement par différents moyens thérapeutiques : techniques manuelles actives et passives, techniques neuro-sensorimotrices, gymnastique médicale, électrothérapie, balnéothérapie, appareillage, etc... Il participe aux différentes actions d'éducation, de réadaptation, de formation et de recherche en interdisciplinarité avec d'autres professionnels de santé.

COMPETENCES

Le kinésithérapeute est responsable de ses choix thérapeutiques à partir du diagnostic qu'il pose. Son activité est adaptée à la globalité de la personne, à tous les âges de la vie, sur prescription médicale, dans tous les champs de la kinésithérapie : musculo-squelettique, neuromusculaire, cardio-respiratoire tégumentaire et interne et spécifique (pédiatrique, gériatrique, sport, Santé publique, ...) ; le kinésithérapeute exerce aussi son activité dans les domaines du confort et de l'esthétique hors prescription.

Le référentiel de compétences, qui est la base du référentiel de formation, identifie les 11 compétences nécessaires à son activité ci-dessous :

1. Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique
2. Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation
3. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
4. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie
5. Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

9. Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
11. Informer et former les professionnels et les personnes en formation

CONDITIONS D' ADMISSION

Plusieurs voies sélectives sont possibles pour intégrer la promotion de 21 places de la 1ère année du diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute, à partir des candidatures effectuées via parcoursup :

- 1/ Licence PASS (Parcours Accès spécifique Santé), formation délivrée par les facultés de médecine et de pharmacie de Limoges – Rentrée septembre 2022 : 9 reçus à l'ILFOMER
- 2/ Licence STAPS (L1), formation délivrée par la faculté des sciences et techniques de Limoges – Rentrée septembre 2022 : 5 reçus à l'ILFOMER
- Licence STAPS (L2), formation délivrée par la faculté des sciences et techniques de Limoges – Rentrée septembre 2022 : 1 reçu à l'ILFOMER
- 3/ Licence Sciences pour la santé option Santé (L1), formation délivrée par les facultés de médecine et de pharmacie de Limoges - Rentrée septembre 2022 : 1 reçu à l'ILFOMER
- Licence Sciences pour la santé option Santé (L2), formation délivrée par les facultés de médecine et de pharmacie de Limoges - Rentrée septembre 2022 : 1 reçu à l'ILFOMER
- 4/ Licence Sociologie (L1), et licence Sciences de l'éducation(L1) confondues, formations délivrées par la faculté des lettres et des sciences humaines - Rentrée septembre 2022 : 1 reçu à l'ILFOMER
- 5/ Licence Sciences du Vivant (L2), formation délivrée par la faculté des sciences et techniques de Limoges – Rentrée septembre 2022 : 1 reçu à l'ILFOMER
- 6/ Licence Sciences (L2), formation délivrée par la faculté des sciences et techniques de Limoges – Rentrée septembre 2022 : 1 reçu à l'ILFOMER
- 7/ Reconversion professionnelle – Passerelle - Rentrée septembre 2022 : 1 reçu à l'ILFOMER



INSERTION PROFESSIONNELLE

La formation dispensée à l'ILFOMER répond aux besoins des établissements publics et privés de santé, ainsi qu'au vieillissement de la population du LIMOUSIN.
Les perspectives d'emploi sur le territoire sont réelles compte tenu de la démographie des professionnels en activité, tant en exercice salarié qu'en exercice libéral, dans les zones déficitaires.

RENSEIGNEMENTS

Campus universitaire de Vanteaux
39H rue Camille Guérin
87036 Limoges Cedex

Tél : 05.87.08.08.74

Mail : ilfomer@unilim.fr

Web : www.unilim.fr/ilfomer



Pour en savoir plus :

